



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la CNBA**

**du 21 novembre 2011
Séance n ° 102**

**Délibération n ° 3
Recrutement d'un chargé des affaires européennes**

La Chambre nationale de la batellerie artisanale est sollicitée de plusieurs manières par des organisations intervenant au niveau européen : directement au sein de l'organisation européenne des bateliers (OEB), et, indirectement, auprès d'organisations comme la Commission centrale de la navigation sur le Rhin (CCNR). Les travaux réalisés dans le cadre de ces instances sont très nombreux et il n'est pas possible, en l'état actuel des choses, d'en réaliser un suivi exhaustif et, encore moins, d'anticiper les évolutions à venir, de prendre position et d'être force de proposition.

Afin d'apporter une solution à ce manque et de promouvoir la défense des intérêts de la batellerie artisanale au niveau européen, le président du conseil d'administration est autorisé à recruter un chargé d'affaires européennes pour une durée de 10 mois renouvelables.

Les dépenses liées à ce recrutement seront imputées au chapitre 64 « Dépenses de personnel ».

Le 21 novembre 2011

Le Président de la Chambre Nationale
de la Batellerie Artisanale

Michel DOURLENT